



E4800-Direction de la vie des quartiers, des loisirs et de la jeunesse (DVQLJ)-

DECISION DU MAIRE N° d.2023.036

**Différents projets mis en place par les Maisons de quartier de la ville de Versailles.
Demandes de subvention de la Ville auprès du Conseil départemental des Yvelines par
l'intermédiaire du Territoire d'action départementale du Grand Versailles.**

LE MAIRE DE LA VILLE DE VERSAILLES

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-22 26° ;

Vu la délibération n° D.2020.05.18 du Conseil municipal de Versailles du 27 mai 2020 accordant au Maire les délégations prévues à cet article ;

Vu la délibération n° D.2021.11.110 du Conseil municipal de Versailles du 18 novembre 2021 relative aux demandes de renouvellement d'agrément et de subventions auprès de la Caisse d'allocations familiales des Yvelines pour la période 2022-2025 dans le cadre de l'animation de la vie sociale dans les 8 Maisons de quartier de Versailles ;

Vu l'arrêté municipal n° A2023.234 du 3 février 2023 donnant délégations de fonctions et de signatures aux élus de la ville de Versailles pour la mandature 2020-2026 ;

Vu le budget de l'exercice en cours pour les imputations en recettes correspondantes.

• Lors du renouvellement auprès de la Caisse d'allocations familiales des Yvelines (CAFY) de leurs projets sociaux, les Maisons de quartier de la ville de Versailles se sont, notamment, engagées à développer le soutien à la parentalité ainsi que la participation des habitants à la vie du quartier.

Ainsi, la Maison de quartier Clagny-Glatigny a construit avec les habitants et les services de la Ville deux projets :

- le premier, intitulé « Les artistes de l'Olympe », a pour objectif de créer une fresque participative sur le thème des Olympiades dans le cadre de l'accueil de plusieurs épreuves des Jeux Olympiques à Versailles en 2024. Le lieu de réalisation de cette fresque a été défini en concertation avec plusieurs Directions municipales ;
- le deuxième, intitulé « 1 quartier 1 défi », a pour but de créer de la mixité sociale dans le quartier Clagny-Glatigny dont la population est clivée en deux. Ce projet se déroulera en plusieurs temps : organisation de ciné-débats, organisation d'Olympiade en collaboration avec la paroisse Sainte-Jeanne d'Arc.

• La Maison de quartier Bernard de Jussieu, en partenariat avec le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) et l'Action éducative jeunesse et familles (AEJF), propose un programme expérimental d'encadrement et d'accompagnement de quelques familles du quartier répondant à différents « critères », rencontrant des difficultés de communication et des difficultés socio-économiques, par le biais d'ateliers collectifs thématiques autour de la parentalité, des liens familiaux, de l'estime de soi et bien-être ; de la construction avec les familles accompagnées et les professionnels d'un séjour à la Montagne qui se déroulera pendant les vacances d'avril 2023 ; et d'un suivi des familles pendant le reste de l'année avec des temps de bilans sur l'évolution des problématiques repérées en amont du projet.

Le coût des trois projets déposés se répartit ainsi :

- Les artistes de l'Olympe : 7 199,02 € HT,
- 1 quartier 1 défi : 2 549,60 € HT,
- Projet expérimental d'accompagnement des familles : 59 836 € HT.

Parmi ses actions de soutien aux partenaires locaux, le Conseil départemental des Yvelines, par l'intermédiaire du Territoire d'action départementale (TAD) du Grand Versailles a ouvert une campagne de demandes de subvention. Les demandes de subvention qui lui sont adressées doivent s'inscrire dans 5 axes prédéterminés dont les axes **3 « santé et la précarité sociales »** (public majeur) qui concerne le soutien au public en grande précarité, le développement de projets culturels ou sportifs en direction des publics empêchés et **5 « Famille »** qui concerne la prévention auprès des enfants de primaire contre les troubles comportementaux, addictions, harcèlement et E-harcèlement, violence entre jeunes ; le soutien et l'accompagnement des mères isolées en grande difficulté ; la lutte contre les violences intrafamiliales et les violences faites aux femmes et/ou médiation ; l'autonomisation des jeunes à partir de 16 ans en dehors de l'accès à l'emploi et à la formation ; le développement des réseaux solidaires ayant un impact social,

environnemental et intergénérationnel, le soutien à la parentalité.

• C'est dans le cadre de cette campagne et au titre des axes 3 et 5 que la Ville sollicite, par la présente décision, les subventions suivantes au TAD du Grand Versailles. La subvention ne pouvant financer qu'au maximum 80% du coût total du projet, la ville de Versailles sollicite donc des subventions d'un montant de :

- Les artistes de l'Olympe : 5 000 €,
- 1 quartier 1 défi : 1 100 €,
- Projet expérimental d'accompagnement des familles : 10 000 €.

Les coûts restants à charge de la Ville pour ces 3 projets s'élèveront à :

- Les artistes de l'Olympe : 2 199,02 €,
- 1 quartier 1 défi : 1 449,60 €,
- Projet expérimental d'accompagnement des familles : 49 836 €.

DECIDE :

- 1) de solliciter auprès du Conseil départemental des Yvelines, par l'intermédiaire du Territoire d'action départementale (TAD) du Grand Versailles, trois subventions pour les projets suivants mis en place par la ville de Versailles, dans les quartiers Clagny-Glatigny et Bernard de Jussieu :
 - Les artistes de l'Olympe : 5 000 €
 - 1 quartier 1 défi : 1 100 €
 - Projet expérimental d'accompagnement des familles : 10 000 € ;
- 2) de signer tout acte ou document se rapportant à la présente décision.

Cet acte est affiché le jour du retour du contrôle de légalité et est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de cette date.